



Séparation et nom de jeune fille

Par **indianat**, le **03/06/2010** à **01:26**

Bonjour,

Je suis séparée depuis peu et souhaite adjoindre mon nom de jeune fille à mon nom de femme mariée, (en vue d'une création d'entreprise), en ai je le droit? et quel nom doit d'abord apparaître? (marital ou jeune fille?).

Merci d'pour votre réponse.

Nc

Par **amajuris**, le **04/06/2010** à **00:29**

bonsoir,

votre nom de famille est celui figurant sur votre acte naissance que vous soyez marié ou non.

le nom marital, celui de votre mari est un nom d'usage que vous pouvez utiliser.

le code civil ne prévoit pas de changement de nom en cas de mariage.

regardez votre carte d'identité:

nom: votre nom de famille

épouse: nom de votre mari

si vous divorcez il faudra l'accord de votre mari pour utiliser son nom.

cordialement

Par **indianat**, le **04/06/2010** à **20:11**

D'accord, je vous remercie infiniment.
NC